Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. — N° 151. — Le numéro : 15 centimes — MERCREDI 31 MAI 1922.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS			
Nord et limitrophes.	3 mois, 12.00 ;	6 mois, 23.00 ;	1 an, 45.00.
France et Belgique.	» 13.00 ;	» 25.00 ;	» 48.00.
Union postale	» 22.00 ;	» 43.00 ;	» 82.00.

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1190. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille

OLIVER
MACHINE A ECRIRE de grande puissance à barres, à caractères DOUBLES
Les meilleurs prix.
A. CLAUDE
Agent général direct pour le Nord. LILLE.
84, RUE NATIONALE, 84

IL N'EST PLUS PERMIS d'écrire à la main puisque A. CLAUDE
84, RUE NATIONALE, 84
LILLE
livre des machines à écrire d'occasion — presque neuves — à des conditions méconnues jusqu'alors.
(Lui en demander la liste)

Notre Politique extérieure à la Chambre

LE DÉBAT CONTINUE. — TOUR A TOUR PRENNENT LA PAROLE MM. CACHIN, ACCAMBRAY, BARRÈS, SEMBAT.

M. Barrès dénonce la campagne de presse menée par des agents de l'Allemagne en France, agents contre lesquels M. Poincaré se déclare désarmé

Paris, 30 mai. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 10.

L'ELOGE FUNEBRE DE M. HENRI GALLI

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Henri Galli, député de la Seine.

C'était, dit-il, une belle et attachante figure de patriote. Sa douleur paternelle lorsqu'il perdit un fils pendant la guerre ne fit qu'aviver son amour et son zèle pour la patrie. (Applaudissements sur tous les bancs.) La patrie avant tout, s'écriait un jour Galli. C'était sa devise. Il y est resté fidèle jusqu'à la mort. Son souvenir sera pieusement gardé. La France n'oublie pas ceux qui l'ont bien servie. (Vifs applaudissements.)

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'ordre du jour appelle la suite des interpellations sur la politique extérieure.

M. Marcel Cachin

La parole est à M. Marcel Cachin pour développer son interpellation sur les conséquences de la Conférence de Gênes.

M. CACHIN

L'orateur communiste déclare que la Conférence n'a apporté aucune solution aux principales questions économiques posées.

M. Cachin examine les raisons pour lesquelles la Conférence de Gênes n'a pas abouti. La raison principale a été dans les conceptions différentes du principe de la propriété. Les Russes, après la révolution, ont exproprié les grands capitalistes qui détenaient les richesses de la nation.

En cela les Soviets n'ont fait que suivre l'exemple des révolutionnaires français, et plus près de nous, est-ce que ce n'est pas le Gouvernement français qui a enlevé au clergé, sans indemnité, les biens qu'il détenait. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à l'extrême-droite.) En cela les Soviets n'ont fait que suivre les traditions de la révolution dont vous vous dites les fils. (Vives protestations à gauche.)

M. Léon Daudet. — Et pas nous! (Rires.)

M. Cachin continue son discours, fréquemment interrompu par des députés du centre et de droite, notamment MM. Erlich et Narcisse Boulanger.

M. Cachin. — Il est très heureux que les Russes détiennent des sources de pétrole. A l'époque actuelle, c'est une force. Ils entendent et, ils l'ont dit, ne pas concéder leur pétrole à une seule nation, à un seul trust. La France aurait pu obtenir des concessions car, dans la personne de son président du Conseil qui a catégoriquement refusé, elle a reçu des propositions.

M. Poincaré. — Des propositions de conversations, certes, mais des garanties, aucune! (Vifs applaudissements.)

Le député communiste examine ensuite les avantages que la France pourrait retirer en allant à La Haye. Il déclare que le Gouvernement français ne pourrait se soustraire à cette obligation et que d'ailleurs si la Chambre voulait l'empêcher d'y aller, elle n'empêcherait pas les commerçants et les industriels français d'y aller dans le coulisse et en grand nombre, comme cela s'est produit à Gênes.

M. Cachin. — Les Gouvernements français ont reconnu que des milliards ont été dépensés pour des tentatives contre-révolutionnaires en Russie. Je vois le président du Conseil qui fait un geste de dénégation.

M. Poincaré. — Non.

M. Cachin. — Alors vous avouez?

M. Poincaré. — Non, je toussais. (Rires.)

M. Ehrlich. — Et seules sommes les bolchevistes ont dépensées en France pour leur propagande. (Applaudissements.)

M. Cachin. — Les sommes qu'il leur a plu de dépenser. (Applaudissements ironiques sur divers bancs.)

M. Ehrlich. — Voilà bien le pharisianisme.

M. Marcel Cachin. — En aucune façon!

Voilà plus de trois ans qu'on me dit que les comptes de dépenses engagées par la France dans les opérations contre les révolutionnaires de Russie ne sont pas prêts. La France a pourtant le droit de savoir le nombre de milliards que lui ont coûté ces expéditions sans oublier la dernière en date, celle de Wrangel. Il serait intéressant de savoir par qui les soldats de Wrangel sont maintenant entretenus.

M. Poincaré. — Je ne serais pas étonné que ce ne fut pas par les amis de la France. Mais j'affirme, en tout cas, que ce n'était pas avec les fonds de la France et je ne crois pas être suspect à cet égard, car j'ai désavoué publiquement cette expédition. (Mouvement.)

Un projet de loi sera bientôt déposé au sujet de cette expédition et soumis aux deux Chambres. (Applaudissements.)

M. Cachin analyse l'accord de Rapallo. Il en rappelle les diverses clauses. Il dit que les Soviets n'ont cédé sur aucun de leurs principes et déclare qu'il a surpris tout le bruit qu'on a fait autour de cet accord n'avait pas de raison d'être.

M. Cachin, faisant ensuite allusion au discours de Bar-le-Duc et à la politique de force préconisée par certains membres de l'assemblée, reproche au Président du Conseil d'avoir accepté l'humiliante protection pour sa personne qui lui était imposée.

M. Poincaré. — Je n'accepte la tutelle de personne, mais je tiens à vous dire que je n'ai pas peur de vos amis.

M. Cachin descend de la tribune en criant : « A bas la guerre! »

Ce cri est répété par ses amis. (Exclamations sur de nombreux bancs.)

M. Accambray

M. Accambray, député de l'Aisne, monte à la tribune pour développer son interpellation sur la politique extérieure du Gouvernement.

M. Accambray est d'avis qu'il ne faut pas que la France se trouve seule en face de l'Allemagne et que la créance française doit être transformée en créance internationale.

Il préconise la substitution à la France d'une organisation dépendant de la Société des Nations.

M. Accambray estime que les Gouvernements doivent s'employer de tout leur pouvoir à maintenir la paix en Haute-Silésie. A cet effet, il demande au Gouvernement s'il ne pourrait pas laisser plus longtemps les troupes françaises qui sont en Haute-Silésie.

Il conclut en demandant au Gouvernement d'étudier les suggestions qu'il a apportées.

M. Maurice Barrès

M. Maurice Barrès lui succède.

— Je viens, dit-il, demander au Gouvernement de nous exposer clairement la situation et de nous définir son point de vue.

J'estime que la situation de la France est extrêmement forte, pourvu qu'elle soit très clairement définie.

La Chambre écoute très attentivement l'orateur qui expose, sans passion, les agissements des hobereaux et des grands industriels allemands.

Le remède à cette situation se trouve dans le traité de Versailles. La France doit défendre l'esprit occidental lui-même, sentiment de respect des contrats, sentiment de bonne volonté mutuelle qui est le contraire de l'esprit prussien du droit de la force, du droit du poing.

M. Maurice Barrès. — Tous les Français désirent travailler ardemment à la reconstitution économique du monde, mais on pense que cette reconstitution économique ne se fera pas avec des conceptions étroitement économiques.

Il n'y a pas de besogne économique si importante qui doive prendre le pas sur la besogne d'ordre moral et d'ordre spirituel. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Barrès adjure le Gouvernement de ne pas permettre à l'étranger de se tromper sur la pensée française, notamment en maintenant comme représentant de la France à la Société des Nations un homme qui a laissé croire que la France pouvait avoir une parcelle de responsabilité dans la guerre.

M. Poincaré. — Le représentant auquel vous faites allusion, je crois, a effectivement représenté la France l'année dernière à la Société des Nations. Il ne la représente plus cette année. (Vifs applaudissements.)

M. Barrès. — Je suis heureux de savoir que M. Hennessy ne représente plus la France à la Société des Nations. (Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs.)

M. BARRES DENONCE LES AGENTS DE L'ALLEMAGNE

M. Maurice Barrès attire l'attention du Gouvernement et de la Chambre sur le danger d'une campagne menée même en France et qui est faite

M. BARRES

dans des journaux dont les rédacteurs sont manifestement des agents de l'Allemagne. (Applaudissements à droite et au centre. Protestations à l'extrême-gauche.)

Interrogé, M. Barrès répond : Je n'ai pas fait d'instruction. Je n'en ai pas les éléments. Mais un juge d'instruction serait-il fait cette instruction qu'à l'heure actuelle il ne pourrait pas poursuivre les coupables.

M. Poincaré se lève à son banc et au milieu de la sensation générale, fait cette déclaration :

— Vous avez malheureusement raison. Je dis, qu'en droit à l'heure présente, ces poursuites ne pourraient aboutir.

Il ajoute que le Gouvernement s'est préoccupé de la question et a consulté le Parquet de Paris.

Dans l'état actuel des choses, étant donné que nous sommes en paix avec le monde entier, le fait même de recevoir de l'argent d'une puissance étrangère, quelle qu'elle soit, ne constitue ni un crime ni un délit. (Applaudissements.)

M. de Moro-Giafferi va vers M. Poincaré et engage avec lui une courte controverse juridique que l'on n'entend pas mais qui doit être vive, à en considérer que les gestes.

M. Barrès continue son discours : Je suis convaincu que tous les gens qui m'écoutent sont de mon avis.

Il n'est pas admissible que s'il y a des gens qui sont convaincus d'être des agents de l'Allemagne, ils ne portent pas la responsabilité légale de leurs actes.

Voix à gauche : Précisez.

M. Barrès. — Et je ne comprends pas que l'opinion que j'exprime soulève ces protestations chez des agents qui, s'ils ont la conscience pure, ne doivent pas craindre de s'expliquer. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Marcel Sembat à la tribune

M. Sembat. — Les paroles que nous venons d'entendre nous font supposer qu'il y a, en ce moment, en France une campagne de presse qui se mène contre la France.

Le député socialiste de la Seine, après avoir brièvement rappelé ce qui s'est passé, à Gênes, expose qu'il y a aujourd'hui deux points de vue différents par le monde.

L'un qui est complètement opposé à toute nouvelle Conférence, et l'autre qui met, au contraire, tout son espoir dans ces rencontres internationales.

M. Sembat cherche à bien définir quelle est la mentalité de M. Lloyd George et quelle est la raison de son attitude. Puis il rappelle les derniers discours de M. Lloyd George.

M. Sembat. — Ces discours sont d'un homme qui ne croit pas que la paix véritable est faite et les paroles qu'il a prononcées, à Gênes, montrent qu'il fondait, pour établir enfin cette paix, de grands espoirs sur la Conférence de Gênes.

Le député socialiste de la Seine se félicite que soit écartée l'éventualité de la faute irréparable qu'aurait été l'occupation de la Ruhr.

M. Sembat. — Nous devons convaincre nos amis alliés de la volonté pacifique de la France et tout pourra s'arranger. A l'étranger, on trouve qu'on parle trop volontiers de notre force militaire. Or, le Président du Conseil a fort bien dit

M. SEMBAT

l'autre jour : Nous défendons la justice. En défendant notre droit, nous défendons le droit des autres. Le Président du Conseil a donc très nettement vu qu'au lieu d'envisager le droit français sous un angle étroit, il fallait le voir de très haut.

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait intérêt à ce que des hommes de votre autorité affirment que la France est un pays pacifique.

M. Poincaré. — Il y aurait intérêt pour l'édification de l'étranger que vous ne signiez pas un ordre du jour comme celui que vous venez de signer.

M. Poincaré lit l'ordre du jour socialiste qui préconise la restauration de la France et de l'Europe, en même temps que celle de la Russie et une politique excluant au premier chef, l'esprit de guerre.

Sur ce point, nous sommes d'accord. Vous écartez les préventions de mesures de force. Je m'expliquerai sur ce point, puis vous ajoutez : « constatant que la politique représentée par M. Poincaré s'inspire de sentiments exactement contraires, constatant qu'il constitue le plus grave danger pour la restauration morale et matérielle de la France, prononce une condamnation définitive contre cette politique déjà jugée par le pays aux récentes élections cantonales. »

M. Poincaré. — Eh bien, je vous invite M. Sembat, à venir soutenir cette thèse, dans mon canton!

M. Sembat. — M. le Président du Conseil, vous ne nous avez pas encore exposé votre politique.

M. Poincaré. — Mais vous l'avez déjà condamnée!

M. Sembat reproche au Gouvernement de n'avoir été à Gênes que dans un but purement défensif. Les petits porteurs de fonds russes ont été sacrifiés et la question des pétroles a dominé la Conférence.

M. Sembat termine en demandant à la France de reprendre la tradition de la Révolution française qui avait fait apparaître la France comme la libératrice des peuples. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

La suite du débat est renvoyée à jeudi. Il est procédé au tirage au sort des bureaux. La séance est levée à 18 h. 40 ; séance jeudi à 15 h.

Le déjeuner mensuel de l'Union du Commerce et de l'Industrie

Une causerie de M. Jacques Arthuys sur le problème de la monnaie

Paris, 30 mai. — Le déjeuner mensuel de l'Union du Commerce et de l'Industrie pour la défense sociale, a eu lieu, aujourd'hui, sous la présidence de M. Louis Dubois, député, ancien ministre, président de la Commission des réparations, assisté de M. François-Marsal, vice-président, ancien ministre des Finances.

Au dessert, M. Jacques Arthuys secrétaire de la Fédération de Roubaix-Tourcoing, a fait une causerie sur le problème de la monnaie.

M. Jacques Arthuys a fait ensuite un tableau des conséquences de la dépréciation des monnaies et en particulier du franc français, spécialement en ce qui regarde le marché intérieur et la distribution des richesses. Les effets matériels de l'inflation pour le commerce et l'industrie, pour les rentiers et propriétaires et pour l'Etat, ont été passés en revue, puis une image générale de la situation a été présentée, ainsi que certaines remarques sur les conséquences sociales et morales d'une fabrication excessive de papier monnaie.

Le litre de lait va baisser... à Paris

A partir du 5 juin, le lait coûtera dix centimes de moins par litre, à Paris, soit 0 fr. 80. Il en a été ainsi décidé à la suite d'une réunion à la Préfecture.

Nous sommes, en effet, à la période de l'année où la production laitière est la plus abondante.

La Fête du « Memorial Day » en France

Les cérémonies en l'honneur des soldats américains tombés en France

Paris, 30 mai. — En même temps qu'au bois Belleau, aux cimetières de la Meuse et de l'Argonne, à Romagne-sous-Montfaucon, au cimetière de Bony, à la Fère-en-Tardenois, à Saint-Mihiel, à Thiaucourt, à Waereghem (en Belgique), à Rouen, Boulogne, Cherbourg, Brest, Nantes, La Rochelle, partout où dorment des soldats américains venus combattre sur le front français pour la justice et la liberté, ont été célébrés, mardi, des services religieux et ont lieu des cérémonies à la mémoire de ces héros tombés au champ d'honneur.

A PARIS

A Paris, ce jour de souvenir, le « Memorial Day », pour lui donner son nom en langue anglaise, a revêtu un caractère d'une solennité particulière. Dans les églises ont eu lieu des services commémoratifs. A l'église américaine de la Sainte-Trinité, avenue George V, le Révérend Père Chauncey Goodrich a officié en présence de la congrégation de l'église américaine de la rue de Berri.

L'ambassadeur et d'autres personnalités assistaient à cette cérémonie. Le panégyrique a été prononcé par le Révérend Dr Champott.

A L'ARC DE TRIOMPHE

Immédiatement après la célébration de ces services dans les églises, les personnes qui y ont pris part se sont dirigées vers l'Arc de Triomphe où des cérémonies simples mais imposantes ont lieu à midi.

L'ambassadeur dépose une couronne sur la tombe du soldat français inconnu. Il présente ensuite le commandant en chef Woodside, des vétérans américains des guerres étrangères, qui exprime les sentiments de ses camarades en déposant les insignes et la médaille d'or de cette société sur la dalle glorieuse.

Le commandant Benjamin H. Conner, de la première section de Paris, dépose une couronne au nom de sa section, la comtesse de Sayve, une gerbe au nom du France-American-Welfare-Centre.

AU CIMETIERE DE SURESNES

Suresnes, 30 mai. — Pour la troisième fois depuis l'armistice, le petit cimetière américain de Suresnes a vu se dérouler les pieuses cérémonies du Memorial Day, auxquelles assistent l'ambassadeur américain et le maréchal Joffre.

LES DISCOURS

Ces témoignages répétés au retour du printemps, a dit M. Myron Herrick, font revivre, chaque année, le mémoire de tant d'actions accomplies tant d'espérances réalisées, et d'un si précieux exemple donné au monde entier par nos deux grands peuples unis dans une confiance et une affection plus que séculaires.

Le maréchal Joffre s'avance alors, dépose une couronne faite de violettes, de roses rouges et de roses blanches, ornée de rubans tricolores, ainsi que d'une banderolle sur laquelle sont inscrits ces mots : L'armée française à ses camarades américains.

Se tournant ensuite vers l'ambassadeur des Etats-Unis, il lui répond au nom du gouvernement de la République et de l'armée française, exaltant le généreux sacrifice des soldats américains.

Après lui, M. Charles Bertrand, député de Paris, président de la Fédération interalliée des Anciens Combattants, parle ensuite en termes éloquents, au nom des camarades alliés de la grande guerre.

Les troupes qui ont pris part à la cérémonie défilent devant le maréchal et l'ambassadeur des Etats-Unis qui se trouvent devant la porte centrale du cimetière.

AU BOIS BELLEAU

Une cérémonie semblable s'est également déroulée, dans la matinée, au cimetière du Bois-Belleau, où le général Harbord, chef adjoint de l'état-major de l'armée américaine, a prononcé un important discours empreint de la plus haute piété patriotique.

UN TELEGRAMME DE M. MAGINOT A WASHINGTON

Paris, 30 mai. — M. Maginot, ministre de la guerre et des pensions, vient d'adresser le télégramme suivant au secrétaire d'Etat à la guerre à Washington, à l'occasion de la célébration du « Memorial Day » :

L'armée française adresse à l'armée américaine l'expression de ces sentiments de fidèle amitié, n'oubliant rien des luttes communes et des épreuves traversées ensemble. Nos officiers et soldats sont de cœur avec les vôtres en ce jour consacré au souvenir de vos glorieux morts.

Les poursuites contre trois députés

La demande en autorisation de poursuites déposée à la Chambre

Paris, 30 mai. — On a distribué, aujourd'hui, à la Chambre, une demande en autorisation de poursuites contre MM. Cachin et Vaillant-Couturier.

On sait que cette demande se réfère à la publication dans le journal « Le Conscrit », dont le gérant est M. Marcel Cachin, d'un article de M. Vaillant-Couturier, qui constitue le délit de provocation de militaires à la désobéissance.

On a distribué également aux députés une demande en autorisation de poursuites contre M. Calary de Lamazière.

Ce dernier est inculpé d'infractions à la loi du 24 juillet 1867, distribution de dividendes fictifs.

Un village menacé d'être enseveli en Haute-Savoie

On signale de Bonneville (Haute-Savoie) que dans la commune du Reposoir, sur les pentes du Bargy, un éboulement considérable de terrain, provoqué par la fonte des neiges, a entraîné plusieurs hectares de terrain planté de sapins, une grange et une partie d'une scierie ont été emportées.

La route du Grand-Bernard est coupée. Le torrent du Foron a rompu ses digues, plusieurs maisons ont été inondées ; de nouvelles crevasses se forment au flanc de la montagne et le village du Reposoir est menacé d'être enseveli.

VEILLE D'ÉCHÉANCE

La Réponse de l'Allemagne à la Commission des Réparations

L'équilibre Budgétaire — La Dette Flottante et l'emprunt extérieur

Le Contrôle accepté. Pour empêcher l'évasion des Capitaux

Paris, 30 mai. — La Kriegslastenkommission a remis, hier, à trois heures, à la Commission des réparations, la réponse du gouvernement allemand à la lettre de la Commission des réparations en date du 21 mars.

Cette réponse se compose d'une lettre proprement dite, et d'une annexe technique.

Voici le texte du premier de ces documents :

Plan des recettes et des dépenses

Se référant à sa note en date du 9 mai et aux pourparlers qui, dans l'entre-temps, ont eu lieu à Paris, le gouvernement allemand a l'honneur de communiquer ci-joint, à la Commission des réparations, le plan des recettes et des dépenses du Reich pour l'exercice 1922. Ce plan a été établi après un examen approfondi, conformément à la lettre de la Commission des réparations du 21 mars dernier et à la note susmentionnée du gouvernement allemand en date du 9 mai 1922.

Quant aux recettes, le plan présente une augmentation des chiffres incorporés au budget actuellement délibéré par le Reichstag. Cette augmentation est basée sur une nouvelle évaluation des impôts allemands, y compris ceux du compromis fiscal, et tient compte des revenus effectifs récemment constatés de l'année passée, ainsi que de la dépréciation du mark, accrue depuis la dernière évaluation.

Quant aux dépenses, il y a lieu de faire les observations suivantes :

Les subventions accordées aux services publics sont supprimées. En 1922, les dépenses prévues en vue de la réduction du prix des vivres ne s'élèvent qu'à 950 millions contre 17.2 milliards en 1921. Les autres subventions et subsides ont été supprimés en tant que les obligations existantes le permettaient et qu'une modification de l'organisation administrative était possible. De plus, des dépenses d'autre nature ont été rayées.

C'est par ces moyens que le chiffre des dépenses, dans le budget de 1922, a été réduit de 24.5 milliards comparativement à celui du budget de 1921.

Ainsi qu'il résulte de la remarque finale du plan ci-joint, des économies d'un total minimum de 3 milliards de marks ont été envisagées dans les budgets extraordinaires de l'administration générale et des services publics. Des mesures ont été prises en vue de réaliser d'autres économies dans l'administration du Reich.

En vue de garantir l'exécution de ces mesures, le gouvernement allemand a pris la résolution de nommer, à cet effet, au ministère des finances, un commissaire spécial.

Dette flottante

Le gouvernement allemand est résolu à faire ses plus vigoureux efforts pour empêcher tout nouvel accroissement de la dette flottante. Il est toutefois convaincu que, dans les conditions financières actuelles, de tels efforts ne pourront être menés à bonne fin, si l'Allemagne ne reçoit pas une aide raisonnable par un emprunt extérieur. Dans l'hypothèse qu'il obtiendra cette aide dans un délai convenable, le gouvernement allemand s'engage à résoudre la question sur la base suivante :

1° La dette flottante telle qu'elle existait le 31 mars 1922, est considérée dès à présent comme le maximum normal;

2° Si à la date du 30 juin 1922 ou au dernier jour d'un des mois suivants, la dette flottante dépassait ce chiffre normal maximum, des mesures seront prises pour faire rembourser l'excédent dans les trois mois suivants, notamment :

a) Soit au moyen de l'excédent disponible des recettes sur les dépenses au cours de ces trois mois;

b) Soit au moyen de crédits autres que des emprunts de la Reichsbank, et dans une forme qui ne soit pas de nature à augmenter l'inflation.

Si malgré cela, à la fin des trois mois, la dette flottante n'est pas ramenée au maximum normal, le gouvernement allemand déposera immédiatement des propositions portant extension du système fiscal, et fera le nécessaire pour les faire voter par le Parlement, de telle manière que, dans le courant de l'exercice, ou, si l'on se trouve déjà dans la seconde moitié de celui-ci, dans les six mois, il soit réalisé une somme qui permette au moins de couvrir l'excédent existant et tout excédent supplémentaire qui serait prévu comme devant probablement se produire jusqu'à la fin de l'exercice envisagé.

Pour le moment, le règlement ci-dessus subira les modifications suivantes :

A) Tant que l'emprunt n'aura pas fourni des fonds permettant de couvrir les paiements effectués depuis le 1er avril 1922 par le gouvernement allemand en monnaies étrangères, en exécution des obligations imposées par le traité de Versailles, l'on ajoutera au chiffre du 31 mars 1922 en vue de la constatation de l'excédent éventuel, une somme correspondant à la valeur en marcks papier de la partie de l'ensemble de ces paiements qui, au moment considéré, n'aura pas été ainsi couverte;

B) Tous les produits des emprunts étrangers seront employés au remboursement complet de cette somme, ajoutée au maximum normal par privilège sur toutes autres affectations, sous réserves des obligations à exécuter en monnaies étrangères, en vertu du traité et des autres charges au sujet desquelles la commission des réparations aura donné son assentiment à la demande du gouvernement allemand.

Contrôle

Sur la base de la lettre que la Commission des réparations a adressée, le 21 mars 1922 au chancelier du Reich, le gouvernement allemand donne son adhésion au principe des contrôles prévus dans cette lettre. Il comprend que ces contrôles ne porteront pas atteinte à la souveraineté du gouvernement allemand, ne troubleront pas le fonctionnement de l'administration et ne violeront pas le secret de la fortune et des affaires individuelles des contribuables.

En ce qui concerne les recettes, le gouvernement allemand communiquera, sans retard, au Comité des Garanties, toutes les dispositions législatives ou réglementaires. Il délibérera avec le Comité des Garanties les mesures d'application de la législation fiscale et tarifaire et lui donnera toutes les garanties nécessaires pour en contrôler l'exécution.

En ce qui concerne les dépenses, le gouvernement allemand tient à déclarer qu'il existe déjà en Allemagne, un contrôle de l'engagement des dépenses tendant à prévenir les dépassements de crédits et qu'il est prêt à en renforcer l'action dans toute la mesure nécessaire. Le gouvernement allemand donnera au Comité des Garanties toutes les possibilités aux fins de s'assurer de l'efficacité du contrôle exercé.

Les mesures de contrôle ci-dessus feront l'objet de délibérations détaillées avec le Comité des Garanties.

Evasion des capitaux

Il n'a pas été possible au gouvernement allemand étant donné les travaux qui l'ont absorbé, notamment, la préparation et le vote du compromis fiscal, ainsi que l'absence pendant plusieurs semaines d'un grand nombre de ses membres, qui ont participé aux négociations de la Conférence de Gênes, de mener à un résultat définitif, les délibérations relatives à la question de nouvelles propositions concernant les mesures à prendre en vue de provoquer le retour des capitaux et d'en empêcher l'évasion. Cependant le gouvernement allemand est d'accord avec la commission des réparations pour estimer qu'il faudra tout faire pour parvenir au but sus-indiqué.

Dans les circonstances à envisager, le gouvernement allemand attribue une importance toute spéciale au retour des capitaux évadés. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour en provoquer le retour par la voie d'un emprunt extérieur ou intérieur. En outre, le gouvernement allemand se déclare prêt à délibérer en détail avec le Comité des Garanties sur les dispositions à prendre contre l'évasion des capitaux et à procéder sur la base de cette délibération aux mesures qui pourraient être jugées utiles à ces fins.

Le gouvernement allemand soumettra, avant le 30 juin prochain, à la Commission des Réparations, le programme des mesures ci-dessus mentionnées.

Autonomie de la Reichsbank

La pleine indépendance de la Reichsbank à l'égard du gouvernement allemand est assurée par la loi du 25 mai 1922.

Statistiques

Le gouvernement allemand a ordonné que la publication des statistiques soit reprise et ait lieu sur la même base qu'avant la guerre. Il fera tenir au Comité des Garanties un mémoire renseignant sur l'état actuel des ces publications et propose que les questions relatives à la statistique soient délibérées en détail avec le Comité des Garanties.

En faisant les déclarations ci-dessus, le gouvernement allemand est parti de l'idée que la Commission des Réparations voudra procéder à la confirmation du règlement des réparations contenu dans la décision en date du 21 mars 1922.

Signé : Dr Wirth.

Les annexes

Paris, 30 mai. — La réponse allemande est accompagnée de deux annexes.

La première expose en détail la situation budgétaire du Reich.

La seconde, qui n'arrivera que mercredi à Paris, est relative à un emprunt forcé.

La Commission des réparations a constaté que la réponse du gouvernement allemand reproduit mot pour mot, les projets d'accord approuvés par la Commission des réparations la semaine passée, et transmise, à Berlin, par le docteur Hermès.

Sur les parties relatives à l'équilibre budgétaire, à la dette flottante, au contrôle, ainsi qu'à l'évasion des capitaux, le gouvernement allemand donne donc entière satisfaction à la Commission.

La dernière partie de la réponse, visant la Reichsbank et la statistique, étant l'œuvre personnelle du gouvernement du Reich, est actuellement étudiée par la Commission.

Tout permet de croire que la conclusion de cet examen sera favorable.

L'impression à Bruxelles

Bruxelles, 30 mai. — Dans les cercles alliés, l'impression produite par la réponse du gouvernement allemand à la Commission des réparations, est considérée comme satisfaisante.

L'Allemagne accepte les conditions qui lui ont été faites.

Elle consent à assainir son budget, dont l'une des conditions est que les ressources normales y compris l'emprunt forcé, doivent couvrir les dépenses normales et une grosse partie des réparations.

Le gouvernement allemand accepte de même l'interdiction qui lui est faite d'augmenter sa circulation fiduciaire.

LA GUERRE CIVILE EN IRLANDE

Morts et blessés. — Les arrestations

Belfast, 30 mai. — Le bilan pour la journée à Belfast est de 3 tués et 26 blessés. 26 personnes soupçonnées d'avoir des attaches avec l'armée républicaine, ont été arrêtées.

Un vif combat a eu lieu sur le front Fermanagh, entre les troupes républicaines et des détachements de police de l'Ulster.

Les républicains ont eu 5 tués et plusieurs blessés, et les policiers un tué.

AU PAYS DES SOVIETS

LE PROCES DES COMMUNISTES

Reval, 30 mai. — Le procès des communistes est terminé. Deux ont été condamnés à 10 ans de travaux forcés ; six à 8 ans ; six à 6 ans et deux à 4 ans de la même peine. En tout, 31 personnes ont été condamnées à des peines diverses, et 58 acquittées.

Visite ministérielle à Dunkerque

M. Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, accompagné de M. le Préfet du Nord, de M. Mahieu, conseiller général, secrétaire général du Ministère des travaux publics, et de M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique, arrivera aujourd'hui, à Dunkerque, pour inaugurer l'Ecole Pratique de jeunes filles, rue de Soubise.

L'arrivée en France d'ouvriers polonais pour les travaux agricoles

Paris, 30 mai. — La Confédération générale des Associations agricoles des Régions dévastées (C.A.R.D.), 8, rue d'Athènes, nous fait savoir que trois convois d'ouvriers polonais sont arrivés en France les 18 et 19 et 25 mai, comprenant en tout 496 personnes dont 352 hommes, 114 femmes et 30 enfants.

Tous ces ouvriers ont été répartis entre les agriculteurs qui les avaient demandés.